



[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne pour 2020/2021

Téléchargez le bulletin d'adhésion

Bon week end à toutes et tous

2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°51

Sommaire : Carte scolaire, Covid, Animations, Sport à l'école, AESH, Salaire, Education Prioritaire, Ris maternelle, Direction, détachement, recours, Temps partiel



Carte scolaire: Mobilisation en vue du CTSD du 12 février

Rassemblement devant le Rectorat à partir de 12h30

à l'appel du SNUipp-FSU et de la CGT Educ

Lors du groupe de travail réuni Mercredi 3 février à la DSDEN, consacré à la préparation de la phase principale de la carte scolaire 2021, **le SNUipp-FSU 06 est intervenu en faveur de dizaines d'écoles pour solliciter une ouverture légitime au vu de la hausse démographique ou s'opposer à toute proposition abusive de fermeture de classe.**

Un groupe de travail fleuve de plus de 5 heures débuté à 9h30 et s'achevant à près de 15 heures.

Les représentant-es du SNUipp-FSU, sur la base des éléments fournis par les écoles, ont défendu pied à pied les situations et continueront de le faire lors du CTSD.

Dans le cadre de sa campagne nationale pour un plan d'urgence pour l'école, le SNUipp-FSU revendique la généralisation de la baisse des effectifs : « pas plus de 25 par classe » et « pas plus de 20 en éducation prioritaire » et le développement dans tous les secteurs du « Plus de Maitres que de Classes ».

Les propositions de l'administration sont provisoires. Elles seront à nouveau débattues à l'occasion du comité technique (vendredi 12/2 après-midi) à l'issue duquel l'IA prononcera les mesures définitives.

Les élu-es du SNUipp sont en relation directe avec les écoles pour préparer cette instance à venir.

Lire les mesures du GT hors éducation prioritaire

Mesures en éducation prioritaire

Mesures diverses

12 Février CTSD (Comité technique Paritaire Départemental) en présence du DASEN

Pour couvrir les écoles qui se mobiliseraient un préavis de grève a été déposé par le SNUipp-FSU pour le 12 février



**Très nombreux sont les appels et mails qui nous parviennent.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou doute.**

La situation se dégrade très vite dans les écoles. Les cas de contamination se multiplient (enfants et adultes)

Le protocole sanitaire publié le 1er février 2021 et la Foire Aux Questions (FAQ) du ministère mise à jour entraînent quelques modifications mais reste encore insuffisant...

LIRE la suite :[ici](#)

La FAQ ministérielle [ici](#)



POUR INFO aussi

Suite aux interrogations et demandes du SNUipp-FSU 06, à noter les réponses formulées par la médecin de la cellule Covid des Alpes Maritimes :

- Les élèves cas contacts parce qu'un membre de leur foyer familial est COVID+ doivent être isolés 14 jours (au lieu de 7). Nous avons plusieurs fois demandé un éclaircissement sur ce cas, et la cellule Covid refusait jusqu'à présent de répondre clairement à notre question, en s'accrochant aux 7 jours « ou plus si un médecin le préconise »...

- Les élèves Covid+ mangeant à la cantine entraînent dorénavant la recherche de cas contacts (élèves ayant mangé dans un rayon de 2 mètres autour de l'élève COVID+). Elle nous a confirmé qu'il n'y avait jusqu'à présent aucun cas contacts reconnus (bien que cela n'ait pas été le cas dans toutes les écoles)



Animations pédagogiques : ça suffit !

Le SNUipp-FSU est encore saisi d'appels ou mails de collègues concernant la tenue des animations pédagogiques en présentiel. Au vu de la situation sanitaire et de l'activité très forte du virus en particulier dans les Alpes Maritimes, les animations pédagogiques en présentiel ne peuvent être imposées aux collègues... ni aux formateurs-trices.

Comme nous l'avons déjà indiqué, si vous estimez que les conditions sanitaires ne sont pas réunies notamment en cas d'un trop grand nombre de collègues ou de brassage de plusieurs écoles, il faut informer l'IEN en sollicitant la tenue de la réunion en distanciel.

Rappelons que lors de nos précédentes interventions auprès du DASEN, il avait été acté le process suivant : les réunions se tiendront majoritairement en distanciel. Si la réunion est maintenue en présentiel il faut l'accord de tous les participants, sinon il y a report ou annulation.

Nous engageons donc nos collègues à exercer une forme de droit de retrait dès lors que les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

Tenez nous au courant si besoin.



Bouger 30 mn c'est bien, apprendre en EPS c'est mieux !

Alors que le contexte sanitaire a réduit le temps d'activité physique des enfants, avec un risque sur leur santé, et que l'enseignement de l'EPS en intérieur est interdit par le nouveau protocole, le ministre de l'Education profite de la semaine olympique et paralympique pour faire de la com. S'il vante en slogan un " bouger 30mn par jour", il oublie de dire qu'il impose une formation des enseignant.es, initiale comme continue, qui méprise cette discipline.

Le SNUipp-FSU et le SNEP-FSU rappellent dans un communiqué qu'il s'agit non pas simplement de bouger, mais "d'accéder à la pratique régulière d'activités physiques, sportives ou artistiques de son choix au-delà de l'Ecole." Et que la formation est indispensable pour y arriver.

LIRE La suite: [ICI](#)

AESH : demande unitaire de revalorisation

Les organisations syndicales dont la FSU s'adressent au ministre au sujet de la situation des personnels AESH et particulièrement sur leur rémunération qui reste largement insuffisante au regard de leurs missions.

Lire la suite



La FSU vient d'interpeler la DGRH sur deux sujets : le versement de la prime d'équipement informatique et la mise en paiement des avancements automatiques d'échelons.

1. Versement de la prime d'équipement informatique.

Cette nouvelle indemnité a été créée par décret du 5/12/2020. La FSU revendiquait la création d'une telle indemnité, mais dans une dimension bien supérieure, tant par son montant que son périmètre d'application.

Aucun versement n'ayant été effectué sur la paye de janvier 2021, la FSU a interpellé la DGRH qui a répondu que « *des développements informatiques importants ont été nécessaires pour adapter les systèmes d'informations RH. Ils sont achevés et ont été transmis aux académies fin décembre. Les éléments constitutifs de paye devant être finalisés dès le début de chaque mois, c'est sur la paye du mois de février que cette indemnité sera versée.* »

2. Régularisation des avancements automatiques et mise en paiement

A ce jour, les avancements automatiques d'échelon qui sont censés s'appliquer depuis le 1/09/2020 ne sont toujours pas arrêtés par les DASEN. Par conséquent, l'évolution attendue et due sur la fiche de paye n'est pas effectuée.

Suite à la sollicitation de la FSU, voici la réponse envoyée par la DGRH aux OS siégeant au CTMEN : « *Pour ce qui concerne les opérations de régularisation d'avancement d'échelon [...] : vous le savez des évolutions informatiques se sont avérées nécessaires fin 2020 du fait de différentes évolutions réglementaires dont celles liées aux modalités de prise en compte, pour l'avancement, de certaines situations de disponibilité (pour élever un enfant de moins de huit ans...).* Les opérations d'avancement d'échelon ne pouvaient

donc se dérouler avant la livraison de ces développements informatiques modificatifs, les tableaux d'avancement de grade nécessitant quant à eux la mise à jour préalable des avancements d'échelon.

Comme cela avait pu vous être déjà indiqué, c'est bien mi-décembre qu'ont été livrés aux académies et départements les programmes informatiques relatifs aux avancements d'échelon. La régularisation en paye interviendra pour les personnels enseignants sur la paye de février, avec toutefois pour quelques académies et départements une prise en charge faite sur la paye de mars. »



Education prioritaire: états généraux de la FSU

Suite à l'organisation d'assemblées départementales, la FSU a organisé les Etats généraux de l'Education prioritaire. L'organisation syndicale réaffirme que l'Education prioritaire constitue une condition nécessaire à l'égalité scolaire, et que le maintien d'une politique nationale et la labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique.

Lire la suite



Ris maternelle en VISIO

Pour vous inscrire, envoyer nous juste un mail à: snu06@snuipp.fr

Mercredi 10 février 9h: devenir de l'école maternelle

Pour aider à comprendre comment la maternelle est attaquée dans ses fondements et entrevoir des pistes de « riposte », le SNUipp-FSU a organisé un **webinaire spécial maternelle** le mardi 19 janvier 2021. Plus de 1 400 collègues ont suivi le direct. Il est possible de revoir la vidéo des interventions.

Revoir

https://youtu.be/Cp_Mxht0k44



Groupe de Travail « Direction d'école » : le SNUipp-FSU maintient la pression !

A la demande du SNUipp-FSU (lire le [courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie en novembre 2020](#)), un groupe de travail spécialement dédié à la direction d'école a à nouveau réuni les organisations syndicales représentatives des personnels, le 19 janvier 2021.

Au programme des négociations : formation continue, sécurité, organisation des décharges mensuelles et diverses questions relatives à la simplification administrative.

[Lire le compte rendu complet](#)



Détachement des personnels enseignants 1^{er} degré auprès d'une autre administration relevant de la fonction publique – rentrée scolaire 2021

Lire les infos + dossier de candidature : [ici](#)

A retourner à

ia06-dipe2@ac-nice.fr

Copie au SNUipp-FSU



RENDEZ VOUS de carrière

Recours gracieux et /ou recours en CAPD

Copie au SNUipp-FSU

► **LA CAPD EST PREVUE LE 10 MARS 2021**

Toutes les infos [ici](#)



Demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement) /ou de reprise à temps plein

Rentrée 2021 - AVANT le 9 FEVRIER 2021 midi

Toutes les infos sur notre site: [ici](#)

Une question ? Un doute ? Contactez nous !

COPIES au SNUipp-FSU



SNUipp FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos